

Dossier certifié conforme par la Présidente et annexé à la présente délibération du Grand Anancy du 19 décembre 2024 arrêtée l'élaboration du PLUI HMB.  
La Présidente,  
Frédérique LARDET.

PROCÉDURES

Elaboration du PLUI-HMB arrêté le

ECHELLE 1:7 500	PROCÉDURES	
	Modification	Révision

Fond cadastral : Diffusion RGD 73-74 - janvier 2023

Stationnement

- Secteur E1
- Secteur E2
- Secteur E3
- Secteur E4
- Secteur E5
- Secteur E6

Zonage

- Limites de zones

Bâti

- bâti dur
- bâti léger

